

Transcription vidéo – Comment régler ses dépenses à l'étranger ?

Pensez à emmener des espèces, des devises hors zone euro...

Et votre carte bancaire pour les retraits et paiements sur place.

Laissez votre chéquier en sécurité chez vous. Le chèque n'est pas accepté à l'étranger.

A faire :

- Prévenez votre banquier de votre départ.
- Vérifiez que votre carte est bien acceptée dans le pays de destination.
- Vérifiez sa date d'expiration, ses plafonds d'utilisation, et les assurances et garanties associées.

Notez les coordonnées pour joindre votre banque depuis l'étranger, et les services d'assistance d'assurance, et d'opposition pour votre carte.

En zone euro : l'utilisation de votre carte se fait aux mêmes conditions tarifaires qu'en France.

Hors zone euro : des commissions et frais de change peuvent s'appliquer pour les retraits et les paiements.

Pour plus de conseils, contactez votre banquier.

www.lesclesdelabanque.com